Situation des fonds concernés suivant le PAP approuvé "Hinter Grommesch" (réf. 18443/PA1/45C du 02-09-2019)

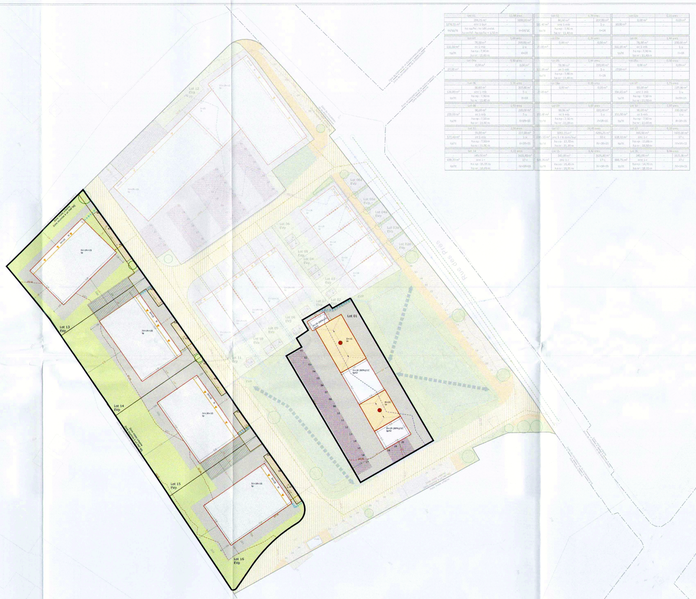

Modification ponctuelle PAP approuvé "Hinter Grommesch" - coupes

Modification ponctuelle PAP approuvé "Hinter Grommesch" - vue en plan

Lot 01		12,98 ares
-	500,00 m²	- 1000,00 m²
1310,20 m²	onc 1-bur	- -
rj/ra/tp/tt	ha ng/hc : hc bât.exist. ha nr/hf : ha ng/hc + 3,50 m	- ii+1R/1C

Lot 13		8,20 ares
-	282,10 m²	- 1349,90 m²
491,40 m²	onc 1-r	- 14-c
rj/ra	ha np : 15,00 m ha nr : 18,50 m	- iV+1R+1S

Lot 14		7,17 ares
-	287,00 m²	- 1349,90 m²
507,45 m²	onc 1-r	- 14-c
tp/tt	ha np : 15,10 m ha nr : 18,60 m	- iV+1R+1S

Lot 15a		7,29 ares
-	287,00 m²	- 1349,90 m²
505,15 m²	onc 1-r	- 14-c
tp/tt	ha np : 15,30 m ha nr : 18,80 m	- iV+1R+1S

Lot 15b		7,48 ares
-	287,00 m²	- 1349,90 m²
507,60 m²	onc 1-r	- 14-c
tp/tt	ha np : 15,30 m ha nr : 18,60 m	- iV+1R+1S

Lot 16 *		7,84 ares
-	266,50 m²	- 1143,00 m²
542,80 m²	onc 1-r	- 12-c
tp/tt	ha np : 15,10 m ha nr : 18,60 m	- iV+1R+1S

LEGENDE REGLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LGF / ILGT | I

surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	min.	max.	min.	max.
type de toiture	max.		min.	max.
type, disposition et nombre de constructions	hauteur des constructions [m]		nombre de niveaux	

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- L (0, III, ...: nombre de niveaux pleins
- +1,2, ... L: nombre d'étages en retrait
- +1,2, ... C: nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ... S: nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- h=x: hauteur corniche « [m]
- h=x: hauteur acrotère « [m]
- h=x: hauteur au faîtier « [m]

Types, dispositions et nombre des constructions
- ec: constructions en ordre contigu
- enc: constructions en ordre non contigu
- x m/i: x maisons isolées
- x m/j: x maisons jumelées
- x m/b: x maisons en bande

Types et nombre de logements
- x lo: x logements de type villa/îlot
- x lt: x logements de type bâtiment
- x l: x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp: toiture plate
- tr (4%-9%): toiture à « versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des terrassettes (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- pourcentage minimal de surface construite brute à réaliser au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piétons / pistes cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- abrivent SBB ou sécurité à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- canalisation pur eaux mixte

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Tracé et orientation de la coupe
- Cote minimum
- Cote
- Terrain naturel
- Terrain en remblai projeté
- bur: Bureau
- r: Résidence
- tt: Toiture terrasse
- tp: Niveau plein
- nr: Niveau en retrait
- lit: Lots destinés à accueillir des logements à coûts modérés (cf. partie écrite)
- Ecoulement EP à ciel ouvert sur fonds privés (remplacement à titre indicatif)
- Limite de la zone inscrite "NQ 100"
- Bâtiment existant à conserver
- Espace pouvant être dédié au stationnement privé à des fins de bureaux ou commerciales
- Toiture verte avec obligation de végétation sur 50% de la surface concernée
- Couverture pour rampe d'accès au sous-sol
- Sous-sols non aménageables
- Orientation obligatoire du retrait principal sur 60%

Fonds de plan
Levé topographique PT09753-02, KNEP Ingénieurs-conseils S.à r.l.
Levé topographique PT09753-02, KNEP Ingénieurs-conseils S.à r.l.

RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

Référence : 15 avis / PA1 / 45C
Le présent document approuvé à ma décision du : 16 / 09 / 2020
Le Ministre du l'intérieur
Taina Bofferding

E-cone s.a r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
☎ 263 264 1 | 🖷 263 264 548 | ✉ info@e-cone.lu

MAITRE D'OUVRAGE

Om Klapp s.a.
14, rue de la Gare
L-7535 Mersch

DOCUMENT

Echelle	1/250 ; 1/500	
Plan N°	223315-535	-
Dessiné	AMA	
Contrôlé	JAD	
Validé	JAD	
Date	11-06-2020	

OBJET

Modification ponctuelle des lots 01 et 13 à 16 du PAP approuvé "Hinter Grommesch"

à Mersch

PAP approuvé réf. 18443/45C du 04-04-2019
MoPo du PAP approuvé réf. 18443/PA1/45C du 02-09-2019
ECONE 223-15

PARTIE GRAPHIQUE

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE
-	-	-	-	-

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF